



POURQUOI ADHÉRER A « LUMIÈRE & SOCIÉTÉ »

● Vous êtes une personne physique (*Catégories 1 et 2*)

- Vous devenez **un acteur reconnu** du monde professionnel de la Lumière et à ce titre figurez sur www.lumiere-societe.fr avec votre photo, votre CV en pdf et votre adresse email pour pouvoir être sollicité rapidement et directement.
- « Ami de Lumière & Société », vous avez l'autorisation d'utiliser ce titre et de même que dans vos communications professionnelles, le logo de « Lumière & Société ».
- Vous avez le droit de proposer l'organisation d'événements liés à la Lumière au Comité Stratégique de « Lumière & Société ».
- Vous serez prioritaire pour faire figurer sur www.lumiere-societe.fr les événements auxquels vous participerez en tant qu'acteur.
- Vous figurerez dans la banque « Ressources » de « Lumière & Société » et serez ainsi prioritairement sollicité pour intervenir lors de manifestations ou pour témoigner de votre expérience.
- Vous serez invité prioritaire aux différentes manifestations qui seront organisées par « Lumière & Société ».
- Vous rejoignez ceux qui s'engagent dans la vie de l'association (*membres individuels et collectifs*) et qui viennent chercher avec et dans l'association de la **visibilité et du networking**.

Catégorie 1 (*Etudiants, chômeurs, retraités*) : 20 euros/an TTC
Catégorie 2 (*Individuels en activité*) : 30 euros/an TTC

● Vous êtes une personne morale (*Catégories 3 à 9*)

A tous les avantages des catégories « individuels », s'ajoutent :

- Le nom de ma structure (institution, organisme, société...) figurera dans « Le Coin des Partenaires » sur le site www.lumiere-societe.fr
- Les événements de ma structure, en lien avec la Lumière, seront indiqués dans l'agenda de www.lumiere-societe.fr
- La possibilité de déplier un kakémono lors des événements organisés ou coorganisés par le Comité National Lumière & Société.
- La possibilité de faire figurer gratuitement **mes offres d'emploi** sur le site de l'association www.lumiere-societe.fr

Catégorie 3 (*TPE - moins de 10 salariés*) : 100 euros/an TTC

Catégorie 4 (*PME - 11 à 100 salariés*) : 200 euros/an TTC

Catégorie 5 (*Association, société savante, musée, CCSTI...*) : 200 euros/an TTC

Catégorie 6 (*Etablissement d'enseignement et de recherche*) : 300 euros/an TTC

Catégorie 7 (*Grande entreprise - + 1000 salariés*) : 1000 euros/an TTC

Catégorie 8 (*Grand organisme*) : 1000 euros/an TTC

Catégorie 9 (*Collectivité territoriale*) : 1000 euros/an TTC

RAPPEL

Exceptionnellement, pour le premier exercice de l'association Comité National Lumière & Société, le montant de votre adhésion couvrira la période qui courra de votre adhésion en ligne jusqu'au 31 décembre 2018 !



QUI PEUT ADHÉRER À « LUMIÈRE & SOCIÉTÉ »

• Vous êtes une personne physique (*Catégories 1 et 2*)

Quels que soient votre âge, votre statut professionnel, votre niveau de formation, que vous soyez étudiant, enseignant, chercheur, salarié, chef d'entreprise, indépendant, journaliste, blogueur, leader d'opinion, chômeur, retraité...

Si un seul des cinq objectifs qui constituent la mission du Comité National Lumière & Société vous concerne, notre association est conçue pour vous.

L'association « Comité National Lumière & Société » a pour mission de promouvoir la place de la Lumière dans la société et fédérer l'ensemble des acteurs et communautés liés à la Lumière et à son utilisation concrète ou symbolique.

Cette mission, illustrée par la base line « Parce que la Lumière est source de progrès est organisée autour de 5 objectifs :

- 1 Sensibiliser les pouvoirs publics et les leaders d'opinion au rôle de la Lumière
- 2 Attirer les jeunes vers les métiers de la Lumière
- 3 Informer le grand public sur les applications de la Lumière
- 4 Mettre en avant les acteurs, personnes physiques et morales, de la Lumière
- 5 Référencer, labelliser et animer les événements liés à la Lumière

• Vous êtes une personne morale (*Catégories 3 à 9*)

Outre les raisons qui sont celles des individus, si vous appartenez à un secteur d'activité (art, astronomie, culture, éclairage, éducation, industrie, jeunesse, recherche, santé, vision...) qui, directement ou indirectement, conçoit, étudie, fabrique ou commercialise des produits, services ou concepts qui sont liés à la Lumière, « **Lumière & Société** » **vous apportera des situations de mises en relations, d'affichage et d'échanges qui contribueront à une image renforcée de votre structure auprès de tous les publics dont vous pouvez avoir besoin :**

Etudiants, chercheurs, grand public, leaders d'opinion, politiques, journalistes, clients, fournisseurs, collaborateurs et... futurs collaborateurs.

Pour répondre à vos questions

Costel Subran - costel.subran@lumiere-societe.fr
Eric Lambouroud - eric.lambouroud@lumiere-societe.fr

www.lumiere-societe.fr

COMITE NATIONAL LUMIÈRE & SOCIÉTÉ

Association loi de 1901

N° 751240072
SIRET : 831 992 508 00018

79 QUAI PANHARD ET LEVASSOR 75013 PARIS